

## MÉMOIRE AU BAPE

**Le 23 octobre 2002**

**Présenté**

**Par : Mario Tomaro**

**Concernant : Déviation de la route 117 à l'Annonciation**

**Sujet: Terrains 66 A-P et 67-P, Rg SO Canton Marchand**

Le 29 avril 2002, j'ai signé une promesse d'achat pour acheter le terrain ci-haut décrit de Les Entreprises Pimori Inc pour un montant de soixante et quinze mille dollars. Mon idée en achetant ce terrain était de faire un placement à long terme. Au moment de l'achat, Monsieur Morissette m'a informé que la déviation de la route 117 était pour soustraire environ 4% de la superficie du terrain. Il m'a dit qu'il tenait ces informations de Monsieur Denis Trudel du Ministère des Transports auquel il avait parlé dans les semaines qui ont précédé la signature du contrat. Étant donné que je voulais construire soit un motel ou une station d'essence sur le terrain en question, il était très important pour moi d'avoir un accès à la route sur toute sa longueur. Monsieur Morissette m'a confirmé qu'il n'y avait pas de clause de nonaccès sur le terrain. Il m'a dit qu'il existerait des clauses de nonaccès sur les terrains voisins plus près du village, mais que le terrain que j'achetais pouvait accéder à la route sur toute sa longueur.

À la fin de septembre, j'ai téléphoné à Monsieur Jean-Louis Boileau de la municipalité de Marchand et ce dernier m'a dit que je ne devrais pas acheter ce terrain. Il m'a dit que l'autoroute était pour passer sur le terrain et que je ne pourrais rien construire sur ce terrain. J'ai alors téléphoné à Monsieur Morissette pour lui demander si c'était vrai que je ne pouvais pas construire sur le terrain. Je l'ai informé de ma conversation avec Monsieur Boileau. Il m'a répondu qu'il n'était pas au courant de ce que je parlais et que le tout allait à l'encontre de sa discussion avec le Ministère des Transports. Il m'a promis de parler à Messieurs Trudel et Boileau. Il m'a téléphoné le lendemain pour me dire qu'il avait parlé à Monsieur Trudel et que celui-ci l'avait

informé que les plans avaient changé au cours de la semaine précédente. Il a également obtenu la permission de Monsieur Trudel pour que je lui parle au téléphone. J'ai alors contacté Monsieur Trudel et ce dernier m'a confirmé ce que Monsieur Morissette m'avait déjà dit au téléphone. Monsieur Trudel m'a dit que Monsieur Morissette m'avait dit la vérité au moment de la signature de la promesse d'achat. À ce moment, au mois d'avril, le terrain pouvait accéder à la route sur toute sa longueur. Par la suite, le ministère a changé les plans pour l'autoroute et l'accès est maintenant limité à environ 20 mètres.

Deux jours plus tard, Monsieur Morissette m'a téléphoné pour me dire qu'il avait parlé à Monsieur Boileau et qu'il avait appris pour la première fois que le règlement de zonage avait changé au cours de l'année 2001. Il m'a dit que suite à des demandes du ministère des transports, la municipalité avait changé son règlement de zonage et qu'il n'était maintenant plus possible de ne rien construire sur ce terrain. Monsieur Morissette m'a juré qu'il n'avait jamais été informé de ce changement de zonage par la municipalité.

Monsieur Trudel m'a dit que les plans étaient à l'état de projet et qu'il était possible qu'on apporte d'autres changements.

Alors voici ma position : si c'est dans l'intérêt du Ministère des Transports de faire en sorte qu'il n'y ait pas aucune construction sur ce terrain, il devrait alors enlever le petit accès de 20 mètres et m'exproprier le terrain au complet avec pleine compensation. Si ce n'est pas le cas, alors je demande à ce que l'accès à la route me soit redonné sur toute la longueur du terrain telle que la situation était au mois d'avril au moment où j'ai signé ma promesse d'achat.

Il est évident que je ne voudrai pas signer le contrat notarié à moins que j'obtienne le plein accès à la route. De plus, le Ministère de Transports devra intervenir auprès de la Municipalité de Marchand pour lui demander de reviser son plan de zonage pour permettre des constructions sur le terrain.

Je ne peux pas me permettre de perdre soixante et quinze mille dollars (\$75,000) avec cet achat. Je n'ai certainement pas acheté ce terrain à ce prix pour simplement me faire construire un abri pour la

chasse. Je travaille dur pour gagner mon argent et j'ai une femme et des enfants à supporter. Je demande donc que ce dossier soit révisé par le Ministère des Transports et par la Municipalité de Marchand.

Merci.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Hébert', written over a horizontal line.